AUTO MOTO ECOLE CRISTALE

Formule ARGENT AAC 13H

LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR

Dés 15 ans - Minimum 1 an de conduite et 3 000 Kilomètres

FORFAIT 13 HEURES : 1520,00€ Hors Examens

Tarifs T.T.C valables jusqu'au 31/12/2025

- Code forfait 270,00 €uros

- Accès illimité en salle, séries toujours corrigées et expliquées, valable 6 mois.
- Du mardi au vendredi : 15h-19h et le samedi 10h30-12h.
- Code en ligne sur PC, Tablette ou Téléphone inclus valable 6 mois.
- Fournitures pédagogiques : Livre de code + application boitier + stylo.
- Cours d'accompagnement et de coaching au code de la route.

- Inscription à l'examen théorique (ETG) EN SUS : *30€uros par passage*.

- Leçons de conduit forfait 1100,00 €uros

- 1 Heure d'évaluation en statique et dynamique avec enseignant diplômé.
- 13 Heures de conduite minimums obligatoires.
- Heure supplémentaire au-delà du forfait 55€uros.
- 1 RDV Préalable.
- 2 rendez-vous pédagogiques en présence d'un accompagnateur.

- Accompagnement à l'examen pratique EN SUS : *55€uros par passage*.

- Forfait administratif (gestion et formalités inscription permis) 150,00 €uros

Documents à fournir pour la création du dossier :

- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité Union Européenne valide.
- E Photos d'identité ANTS (photos agréées permis de conduire avec signature électronique).
- Photocopie ASSR 2 et du permis AM recto verso.
- Recensement (si plus de 16ans) ou Convocation journée d'appel (si reçue) ou Journée d'appel (si effectuée).
- Un certificat d'hébergement sur l'honneur de l'un des deux parents datée et signée par les 2 parties.
- Un justificatif de domicile de ce même parent.
- La copie de la pièce d'identité Union Européenne valide de ce même parent.

Toute leçon de conduite non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance est considérée comme due.

1251, avenue Pierre Auguste Renoir - Les Plaines - 83 500 La Seyne sur Mer - Tel. : ***04 94 151 151***
auto-ecole.cristale@orange.fr - Agrément : E 1608300010 – Garantie Financière – Labellisée - Qualiopi - Permis 1€

Justificatif de domicile selon votre cas :

1. Vous disposez d'une adresse personnelle :

- un avis d'imposition ou de non-imposition ;
- une quittance de loyer non-manuscrite de -3mois ;
- une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile, gaz, électricité ou eau)

2. Vous êtes hébergé :

- une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée, de l'hébergé et de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile de l'hébergeant parmi les documents cités en (1).
- la copie de la pièce d'identité de la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur.

3. Vous êtes mineur :

- une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée, de l'hébergé et de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile de ce même parent parmi ceux évoqués en (1) ;
- la copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation sur l'honneur.

E PHOTOS